



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DES ACTIONS TERRITORIALES
ECONOMIQUES ET SOCIALES

BUREAU DE L'ACTION ECONOMIQUE

Affaire suivie par : Mme GOBET

☎ : 03-87-34-84-29

ARRETE N° 08/DATES/I - 255

en date du 22 avril 2008

portant reclassement d'un meublé de
tourisme

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code du Tourisme ;

VU le certificat de visite des Gîtes de France Moselle en date du 7 septembre 2007 ;

VU l'avis émis par la Commission Départementale de l'Action Touristique de la Moselle au cours
de sa réunion du 21 avril 2008 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le meublé de tourisme situé 31, rue des Alliés 57415 MONTBRONN
exploité par Monsieur Louis LAMPERT demeurant 27, rue de Nancy 57915 WOUSTVILLER, est
reclassé en catégorie « tourisme 1 étoile » avec une capacité d'hébergement totale de 5
personnes, au titre des normes fixées par l'arrêté interministériel du 1er avril 1997.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée au propriétaire par le Maire de MONTBRONN.

ARTICLE 3 : Le présent reclassement est enregistré sous le N° 57 008 060.

ARTICLE 4 : L'exploitant doit afficher, de manière visible à l'intérieur du meublé, l'arrêté de
reclassement et le dernier certificat de visite.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à l'exploitant.

METZ, le 22 avril 2008

LE PREFET,

Pour le Préfet
Le Directeur des Actions Territoriales
Economiques et Sociales



Jacques GOURY